



CONTRAT DE LOCATION

Le présent contrat de location est défini entre le client :

NOM : Prénom :

Adresse :

Email :

Téléphone :

et la société « Pro bébé bio », située au 28 Grand' rue
67140 Barr
03.68.83.00.12
n° SIRET 532 828 373 00029

Le présent contrat a pour objet de préciser les conditions dans lesquelles la société « Pro bébé bio » met à disposition un matériel de portage exclusivement réservé au portage d'un enfant dont le client a la responsabilité.

Cette location d'une durée de un mois a pour but de permettre au client de tester sans surcoût le modèle qu'il souhaite acquérir. Elle ne donne droit à aucune réduction sur un autre modèle si au terme du contrat le client souhaite en changer.

Le présent contrat est prévu pour :

Modèle :

Couleur ou motif :

Prix de la location : 15 € (20€ pour un manduca)

Caution (valeur réelle de l'écharpe ou du porte-bébé moins le coût de la location) :

..... - = €

Livraison à domicile par colissimo (5,50 €) ou retrait en boutique.

Neuf ? oui non - livré lavé

La date de mise à disposition du modèle de portage est fixée pour le : ____ / ____ / ____

Le retour est prévu au plus tard le : ____ / ____ / ____

Conditions générales de location

1. Durée :

Le présent contrat est prévu pour une durée de 1 mois non renouvelable à partir de la date de mise à disposition définie ci-dessus.

2. Livraison et mise à disposition du modèle de portage :

L'article en location ainsi qu'un mode d'emploi sont à retirer en boutique ou envoyés après réception par « Pro bébé bio » :

- du règlement correspondant à la location mensuelle et aux frais d'envoi,
- du chèque de caution,
- du présent contrat « signé par le client » en 2 exemplaires.

Une copie du présent contrat « signé par Pro bébé bio » est jointe à l'envoi.

Seule la date de mise à disposition fixée ci-dessus fait foi pour le présent contrat, en aucun cas « Pro bébé bio » ne peut être tenu responsable pour des délais ou retard dans la mise à disposition du modèle de portage, occasionnés par LA POSTE ou par un retard dans la réception des éléments nécessaires à l'établissement du présent contrat mentionné ci-dessus et ayant reculé l'expédition.

3. Etat de vétusté et refus de l'article proposé en location :

« Pro bébé bio » a réservé un stock d'écharpes et de porte-bébés limité, mais disponible spécialement pour la location.

A la réception du contrat signé par le client, Pro bébé bio attribue un article pour le client, cet article peut être neuf ou d'occasion. « Pro bébé bio » s'efforce de proposer dans la mesure du possible des articles en très bon état et relavés.

« Pro bébé bio » conserve le choix du coloris et des motifs des portes-bébé loué. En fonction du stock disponible, le client peut se voir proposer plusieurs coloris ou motifs différents.

A la réception de l'article par le client, celui-ci peut le refuser s'il estime qu'il n'est pas conforme à ses attentes. Le client doit alors dans les 2 jours qui suivent la livraison la date de livraison de la poste faisant foi - retourner l'écharpe ou le porte-bébé à ses propres frais à « Pro bébé bio » en y adjoignant le présent contrat avec la mention « REFUS » signé et daté. Le chèque de caution et la 1ère mensualité seront alors retourné au client. Au-delà de ce délai le client s'engage à accepter l'article loué et à respecter le présent contrat dûment signé par lui-même.

4. Fin de location :

Le client s'engage à retourner à ses propres frais l'article loué à « Pro bébé bio ».

Le chèque de caution sera alors retourné au client après réception et si le modèle de portage a été entretenu correctement. En cas de vétusté aggravée, c'est-à-dire un taux de vétusté constaté bien supérieur à un usage et un entretien normal respectant les consignes d'entretien, Pro bébé bio se réserve le droit d'appliquer un taux de vétusté supplémentaire applicable au remboursement total de la caution.

5. Option d'achat :

Le client peut, à tout moment, choisir de garder définitivement l'écharpe et de l'acquérir. Il en informe alors par mail ou par courrier « Pro bébé bio » qui encaissera alors le chèque de caution correspondant au solde de la valeur du matériel, neuf ou d'occasion.

Si au terme du contrat le client souhaite acquérir un autre modèle ou changer de couleur, il ne pourra prétendre à aucun rabais sur le modèle souhaité, qui sera facturé au prix affiché.

6. Clause de non responsabilité :

En aucun cas et pour quelque raison que ce soit, « Pro bébé bio » ne pourra être tenu responsable de problèmes de santé ou d'hygiène que pourrait avoir l'enfant dans le cadre de l'utilisation privée du modèle de portage loué par Pro bébé bio sous la responsabilité des parents, qu'il soit neuf ou d'occasion.

Pour accord :

En signant ce contrat, le client désigné en première page déclare avoir pris connaissance des conditions générales de location et les accepter sans réserve.

Fait en double exemplaire

à : Le :

Signature du client :

Cachet Pro bébé bio et signature



28 Grand' rue
67140 Barr
Tél: 03 68 83 00 12
Mail: probebebio@orange.fr
Siret n° 532 828 373 00029